



Délibération n° 51 / 2016

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille seize, le dix-neuf décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Étaient présents : Mesdames Isabelle BARDIN, Anne-Marie CALMES, Sylvie CINÇON, Danièle DUBOUCHER, Clara GIMENEZ, Véronique GIMENEZ, Monique MARCILLAC, Marie-Thérèse MERCIER, Karine QUEVEDO, Fabienne THALAMAS, Katia TROCHAIN, Michèle WASSELIN, Jeanne ZONCA, Messieurs Cyrille AMIRAULT, Daniel BERAUD, Julien BIEGEL, Daniel DELAUZE, Denis GALINIER, Marc GERVAIS, Mickaël GIL, Patrick MATTERA, Gaspard MESSINA, Bernard PRIOU, Rémi SIE.

Absents excusés : Madame Isabelle IRIBARNE (pouvoir à M. Marc GERVAIS), Monsieur Joseph MARCO (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS), Monsieur Thierry QUILES (pouvoir à Mme Michelle CASSAR).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Véronique GIMENEZ a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Intercommunalité – Contrat d'engagement entre la Commune et Montpellier Méditerranée Métropole – Adoption.

Madame Michelle CASSAR, Maire de Pignan, expose au Conseil municipal :

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la transformation de la Communauté d'Agglomération de Montpellier en Métropole a entraîné le transfert de la compétence voirie et espaces publics de la commune de Pignan à la Métropole.

La loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles indique les compétences dévolues aux Métropoles en la matière :

- Création, aménagement et entretien de voirie ; signalisation ; abris de voyageurs ; parcs et aires de stationnement,
- Création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires.

Par délibération en date du 16 décembre 2015, le conseil de Montpellier Méditerranée Métropole a approuvé le contrat d'engagement type pour permettre l'exercice de la compétence Voirie et Espaces Publics sur Pignan.

Le Pacte de confiance métropolitain tel qu'adopté en conseil communautaire le 17 juillet 2014 énonce un certain nombre de principe qui constituent le cadre politique de ce contrat.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 51/2016

Objet Intercommunalité – Contrat d’engagement entre la Commune et Montpellier Méditerranée Métropole – Adoption.

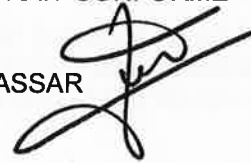
Dans l’objectif de formalisation des relations entre la commune et la Métropole, et, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

- APPROUVE le contrat d’engagement ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer ce contrat ainsi que l’ensemble des pièces relatives à cette affaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 29 (dont 3 pouvoirs)
Votes : 29
Pour : 28
Contre : 1 (Clara GIMENEZ)
Abstention 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,

Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ; que la convocation du conseil avait été faite le 12 décembre 2016.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN